



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 66

Juin | 2023

Editorial



Chers payernois,
payernoises,

C'est avec beaucoup d'émotions que je vous écris ces quelques lignes car elles signifient que mon mandat de Présidente du Conseil communal touche à sa fin.

En effet, ce fut une année riche et intense.

Je me souviens de mon premier Conseil au perchoir, le jeudi 29 septembre. La nouveauté ce soir-là, n'était pas seulement d'avoir une jeune femme de 30 ans, mais aussi l'introduction du système de vote électronique au sein du Conseil communal.

Chaque Conseillère, Conseiller a reçu sa « zapette » qui lui permettra de procéder à l'appel et aux différents votes.

La fin de mon mandat est aussi sur l'innovation du vote, mais au niveau des votations fédérales. En effet, lorsque vous avez reçu votre enveloppe de vote pour les votations du 18 juin, vous vous êtes aperçu que les bulletins de vote sont bien différents des anciens. En effet, il n'y a plus besoin de noter le résultat de votre vote, mais de simplement le cocher.

Je remercie la Commune de Payerne qui a été d'accord d'investir pour un scanner au niveau du bureau électoral, ce qui facilite grandement le dépouillement des votations fédérales.

En résumé, je voulais vous remercier toutes et tous personnellement pour ce que vous m'avez apporté durant cette année. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes. Je souhaite longue vie à notre Ville, la Cité de la Reine Berthe. C'est en s'investissant que nous ferons bouger et évoluer notre Ville.

Aurélie Meylan



Ville de Payerne, site clunisien

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette
Edition

- 2 **Les informations Municipales**
 - ◇ Communication des décisions municipales
 - ◇ Erreur de distribution du Trait d'Union n° 65
 - ◇ Personnel communal
- 4 **Le portrait**
 - ◇ Présentation d'un collaborateur
 - ◇ Plan canicule 2023
- 5 **Les informations officielles**
 - ◇ Nouvelles toilettes sèches
- 6 **Les informations officielles**
 - ◇ Chemin Saint-Jacques de Compostelle
- 7 **Les informations officielles**
 - ◇ Payerne bénéficie de l'Internet ultra-rapide
 - ◇ Zone 30 et rencontre GYB
- 8 **Les informations officielles**
 - ◇ Fauchage des terrains incultes
- 9 **Les actualités**
 - ◇ Soirée d'accueil des jeunes citoyennes et citoyens 2023
 - ◇ L'Abbatiale et les sites clunisiens
- 11 **Les actualités**
 - ◇ Les activités à L'Abbatiale
 - ◇ Le musée de L'Abbatiale récompensé
 - ◇ Période estivale
- 13 **Les actualités**
 - ◇ Sortie des Seniors 2023
- 14 **Les actualités**
 - ◇ Le SlowUp de la Broye fait étape à Payerne
- 15 **Les actualités**
 - ◇ Société Industrielle et Commerciale de Payerne et environs (SIC)
- 16 **Les actualités**
 - ◇ Comptoir Val-de-Travers
 - ◇ Prochaines manifestations
 - ◇ Manifestation du 1^{er} août 2023

Plus d'informations...

Administration générale

☎ (+41) 26 662 65 10

commune@payerne.ch

Communication des décisions municipales

Préavis adoptés par la Municipalité en 2023

Préavis n° 01/2023

Remplacement de la balayeuse du secteur EDP (Entretien du Domaine Public) avec achat d'un aspirateur à feuilles / Remplacement du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communale

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation d'acheter une balayeuse électrique et un aspirateur à feuilles pour le secteur Entretien du Domaine Public, pour un montant total de Fr. 265'000.— et d'acquérir un véhicule utilitaire électrique pour le secteur Cave et vignobles au prix de Fr. 48'000.—. Ces véhicules électriques s'inscrivent dans la continuité de la stratégie portée par le préavis n° 13/2022 lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Administration communale. La planification des remplacements d'autres véhicules a été établie jusqu'en 2027 et est également présentée dans ce préavis.

Amendé, ce préavis a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 24 mai 2023.

Préavis n° 03/2023

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue de La Promenade et à l'amorce de la Grand'Rue, jusqu'au niveau de la rue Savoie

Ce préavis a pour but d'informer sur la nécessité d'entreprendre les travaux cités en titre, notamment en raison de la fragilité des conduites datant des années 1930. Ces travaux seront réalisés par secteur, Avenue du Stade – rue de la Tour / rue de la Tour – rue de Savoie. Le Conseil communal se prononce sur la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 370'000.—, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

Ce préavis a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 24 mai 2023.

Préavis n° 04/2023

Révision des statuts de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs (ASIPE)

Les conclusions de ce préavis demandent au Conseil communal d'accepter les statuts de l'ASIPE tels que présentés par le Comité de direction.

Avant cette dernière étape précitée, le projet de statuts a été soumis à une Commission nommée par le Conseil communal qui a pu émettre des remarques. La Municipalité a également préavisé ces nouveaux statuts. Cette procédure suivie pour les statuts d'associations intercommunales est mise en place dans chaque autorité communale concernée.

Préavis n° 05/2023

Demande de crédit complémentaire pour l'implantation d'un skatepark au Stade municipal

Après de nouvelles rencontres avec les futurs utilisatrices et utilisateurs, des habituées et habitués de ces sports urbains, des concepteurs expérimentés, il est apparu que le projet initial méritait une analyse supplémentaire afin de coller au mieux à la tendance 2023. Dans ce cadre et après avoir reçu les devis, il apparaît que pour créer un skatepark moderne et pérenne, un budget complémentaire est nécessaire. Par ce préavis, la Municipalité demande l'autorisation de réaliser ces travaux de construction et d'aménagement, selon le projet révisé de l'implantation d'un skatepark sur le Stade municipal, pour un montant de Fr. 335'000.—.

Préavis n° 06/2023

Comptes 2022

Comme chaque année, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal les comptes 2022 qui se résument de la manière suivante. Le total des charges (avant amortissements et attributions

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

supplémentaires) s'élève à Fr. 51'479'034.59, alors que le total des produits est de Fr. 52'252'664.64. La Municipalité a décidé, en corrélation avec son programme de législature, de verser la somme de Fr. 740'000.— à fonds de réserve, répartie à parts égales pour les 4 axes « Ville de demain », « Ville d'actions », « Ville d'entreprises » et « Ville de connexions ». Le bénéfice de l'exercice 2022 se monte à Fr. 33'630.05.

Préavis n° 07/2023

Travaux à la Brasserie Notre-Dame et au Café du Marché

A la suite de la mise en exploitation des deux établissements en 2021, des améliorations et des besoins supplémentaires sont apparus en plus des mesures d'urgence déjà prises comme annoncé aux membres du Conseil communal en novembre 2022. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de réaliser l'aménagement de la terrasse du Café du

Marché et divers travaux pour la Brasserie Notre-Dame pour un montant total de Fr. 205'000.—.

La Municipalité rédige également chaque année un rapport de gestion. Ce document est disponible sur le site internet ou au guichet du Greffe municipal.

Retrouvez les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch.

C. Combremont

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnelle :
C. Thöny

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : (+41) 26 662 66 26

Équipe de rédaction :

E. Noverraz, rédacteur
C. Combremont, rédactrice
L. Brunisholz, rédactrice
C. Besson, mise en page et impression

Parution : 4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Tirage : 5500 exemplaires

Erreur de distribution du Trait d'Union n° 65

La Municipalité souhaite revenir sur l'erreur de distribution du Trait d'Union n° 65.

Pour une raison indépendante de sa volonté, l'édition de mars 2023 n'a pas été distribuée dans les boîtes aux lettres des hameaux. La Municipalité a entrepris les démarches nécessaires auprès de la Poste CH SA et tient à remercier les citoyennes et citoyens concernés de leur compréhension.

La Municipalité profite de cet article pour rappeler que toutes les éditions sont disponibles sur le site www.payerne.ch / Ma commune / Trait d'Union. Des exemplaires papiers sont aussi à votre disposition au guichet du Greffe municipal, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Personnel communal

Engagements

- Marie-Hélène Andreae, engagée au 1^{er} janvier 2023 en qualité de collaboratrice technique à la Police des constructions ;
- Fiona Miftari, engagée au 1^{er} mars 2023 en tant qu'agente de nettoyage ;
- Sandra Cramatte, engagée au 1^{er} juin 2023 en qualité de collaboratrice technique génie civil ;
- Jean-Christophe Schütz, engagé au 1^{er} juin 2023 en qualité de mécanicien polyvalent ;

- Brayan Tongolo Ndzala, engagé au 1^{er} juin 2023 en tant qu'agent de déchetterie et d'entretien en assainissement ;
- Sabine Magnollay, engagée au 1^{er} juillet 2023 en qualité de Cheffe de service Finances ;
- Damien Wirths, engagé au 1^{er} août 2023 en qualité de Chef de service Population ;

Mutations

- Hélène Lelièvre nommée au poste de Cheffe de secteur Animation

socioculturelle et intégration au 1^{er} mars 2023.

Départs

- Vincent Python, au 30 avril 2023 ;
- Daniel Roulin au 31 mai 2023, retraité ;
- Laury Brunsholz au 31 juillet 2023 ;
- Jacques Maire au 31 juillet 2023, retraité ;
- Dorian Chatelanat au 31 août 2023 ;
- Ernest Bucher au 30 septembre 2023, retraité ;
- Bernard Moreillon au 30 septembre 2023, retraité.

A.-K. Aebi

LE PORTRAIT

Présentation d'un collaborateur

Cédric Baumgartner travaille au sein du service Bâtiments, dans le secteur Exploitation bâtiments. Il gère la remise des clés pour la Halle des Fêtes, les accès à tous les bâtiments communaux et il forme les apprenties et apprentis agent d'exploitation. Il est également le remplaçant du Chef de secteur.

Il a débuté son parcours professionnel en obtenant un CFC d'électricien. Il a ensuite travaillé comme concierge pour une compagnie d'assurances, en décrochant son brevet fédéral de concierge. Motivé par une envie de changement, il travaille pour la Ville de Payerne depuis 9 ans.

La formation des jeunes lui tient à cœur et son expérience leur est précieuse pour les aiguiller vers les meilleures solutions au quotidien. En plus de la formation pratique, Cédric Baumgartner fait partie du comité d'examens pour les apprenties et apprentis



Cédric Baumgartner

Cédric Baumgartner

agent d'exploitation. La période du mois de mai-juin est dès lors bien remplie avec les examens de CFC. Etant chef de poste, il forme les experts afin que tout se déroule dans les meilleures conditions pour les personnes en formation.

Cédric Baumgartner apprécie le contact avec les personnes qui louent la Halle des Fêtes, contact qui lui est facile. Il affectionne également la bonne entente au sein de l'équipe du secteur.

Durant son temps libre, il aime la moto et faire de la randonnée.

Cédric Baumgartner désire poursuivre son activité au sein de la Commune de Payerne. Son implication dans les diverses tâches qui lui sont confiées est relevée et est grandement appréciée.

C. Lecoultre

Plan canicule 2023

Les Autorités cantonales et communales, soucieuses de leur population, reconduisent le plan canicule pour l'été 2023. A cet effet, la Commune de Payerne a adressé un questionnaire aux personnes vivant seules et âgées de plus de 75 ans pour leur demander si elles souhaitaient le passage de visiteurs en cas de déclenchement du plan canicule par la Direction générale de la santé (DGS).

Les personnes qui n'ont pas encore répondu et qui nécessiteraient ces visites sont priées de se manifester soit en retournant le formulaire reçu, soit en contactant le Contrôle des habitants par courrier électronique (spop@payerne.ch) ou par téléphone (026 662 65 57).

En cas de forte chaleur, n'oubliez pas de boire et de vous rafraîchir autant que possible.

PROTÉGEONS - NOUS !

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS



Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant,
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur: faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement! Faire boire et rafraîchir la personne.



LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Nouvelles toilettes sèches

À Blanche-Neige et aux jardins familiaux Pré-Thorin

Des toilettes sèches grand public

Les amatrices et amateurs de festivals d'été connaissent déjà, avec le parfum caractéristique qui va avec. Mais ici, l'installation a un tout autre air.

D'une part, le petit cabanon en bois pourrait ressembler à des WC classiques, avec un design moderne.

D'autre part, il arbore une drôle de cheminée noire qui est collée sur son flanc, orientée plein sud.

C'est ce qui permet le fonctionnement assez particulier de la structure, sans eau ni électricité, mais uniquement grâce à l'air et au soleil.

En résumé, les matières solides et liquides sont d'abord collectées dans ces cuves sous terre.

Ensuite, les premières sont asséchées tandis que les secondes s'évaporent par la cheminée.

Le processus fonctionne grâce à l'air qui arrive par la cuvette et qui circule dans la structure, chauffée par le soleil qui frappe la cheminée. Résultat : les matières fécales séchées sont réduites de 90 % et les mauvaises odeurs n'ont pas le temps de s'installer.



Aux jardins familiaux



Vue intérieure



Vue intérieure



Au refuge Blanche-Neige

Appelé Kazuba, du nom de la société française qui les fabrique, le système de toilettes sèches de Payerne trouve en fait son origine en Afrique du Sud, où il a été développé pour faire face à la fois au manque de WC publics et au manque d'approvisionnement en eau pour ce type d'installation. Un même modèle a d'ailleurs été installé au golf de Sion, ce qui a permis d'avoir une référence en Suisse.

D. Chatelanat

Plus d'informations...

Services techniques
 ☎ (+41) 26 662 65 30
 travaux@payerne.ch

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Chemin Saint-Jacques de Compostelle

Un des tracés du chemin de Compostelle passe par Payerne

Plusieurs citoyennes et citoyens se sont demandés ce que représentaient les nouvelles pastilles métalliques qui ont été posées sur le domaine public.

Ces pastilles avec le logo de Saint-Jacques-de-Compostelle ont été mises en place pour marquer et mettre en valeur le tracé qui traverse notre Cité.

Ce tracé appelé « la Via Jacobi 4 » est l'un des chemins qui traverse la Suisse entre Berne et Genève (en provenance de Bâle, Constance (D) ou Feldtlirch (A)). Il rejoint ensuite à quelques 1800 km Saint Jacques de Compostelle en passant par la France.

C'est à l'initiative du Chef de secteur Parcs et promenades Fabien Rossel, qui a effectué l'entier du parcours, par étapes et à pied, qu'est né ce projet de mise en



Pastille Saint-Jacques-de-Compostelle

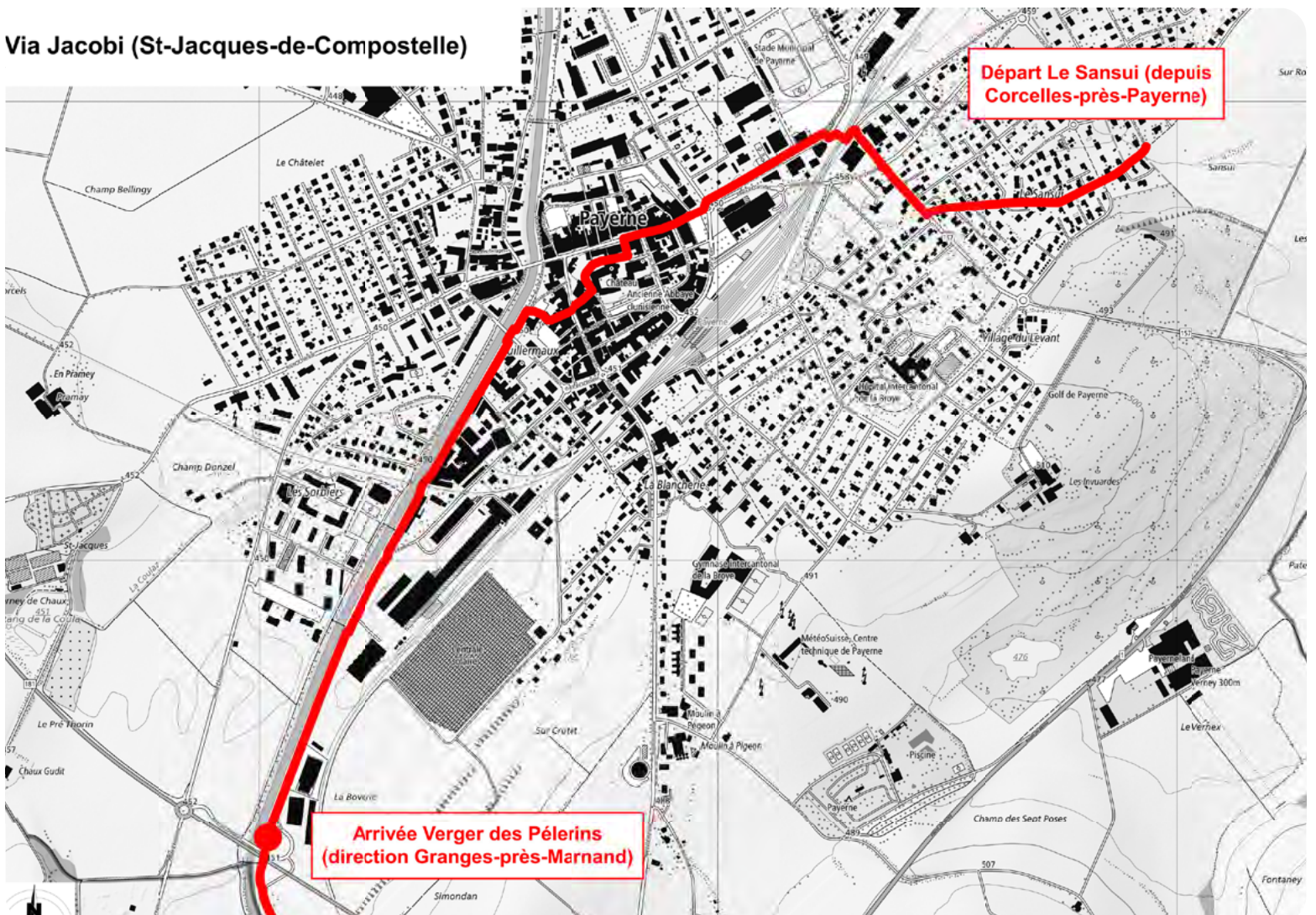
valeur de ce dernier car il était tombé dans l'oubli.

Les secteurs Parcs et promenades ainsi que Entretien du Domaine Public ont également aménagé, il y a deux ans, le « verger des pèlerins » qui se situe le long de la Broye au lieu-dit « Le Châtelard ». Ce verger est composé d'arbres fruitiers qui permettront à terme « aux pèlerins » (marcheurs) de se reposer et de se nourrir avec les fruits.

Le tracé passe évidemment par la Place du Marché, au pied de l'Abbatiale, ce qui permet aussi de rappeler la connotation historique du Chemin Saint-Jacques-de-Compostelle.

E. Bucher

Via Jacobi (St-Jacques-de-Compostelle)



Plan du Chemin Saint-Jacques-de-Compostelle à travers Payerne

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Payerne bénéficie de l'Internet ultra-rapide

Les travaux de construction devraient durer jusqu'à la fin 2024

Swisscom a informé la Municipalité de son intention d'étendre son réseau fibre optique (FTTH).

L'entreprise Cablex, qui réalise l'extension du réseau à fibre optique sur mandat de Swisscom, réalise les travaux de construction. Des questions en lien avec ces travaux peuvent être posées à l'adresse courriel suivante : lines.ls@swisscom.com

Les travaux se poursuivent

Avant la pose des câbles à fibre optique, de coûteux préliminaires sont toutefois nécessaires. Il s'agit entre autres d'obtenir l'autorisation pour les travaux de déploiement sur les biens-fonds publics comme privés. Swisscom contactera à cette fin les propriétaires et discutera avec eux des détails. Durant cette période, Swisscom prend à sa charge tous les travaux d'infrastructure. Le propriétaire qui refuse le raccordement fibre optique, devra par la

suite participer aux frais de raccordement. Une faisabilité sera réalisée pour chaque demande des retardataires. À titre indicatif, le raccordement d'un immeuble coûte plusieurs milliers de francs. Nous vous encourageons vivement à signer le « Contrat raccordement réseau à haut débit FTTH » afin de pouvoir raccorder un bien immobilier sans frais pour les propriétaires.

L'extension du réseau à fibre optique est ralentie

L'extension du réseau est malheureusement retardée. La commercialisation des nouvelles offres de raccordement basées sur l'architecture réseau Point-to-Multipoint, n'est plus autorisée. Il est nécessaire de lancer un très grand nombre de travaux de tirage de nouvelles fibres optiques afin de corriger et poursuivre l'extension du réseau avec une architecture conforme aux dernières décisions juridiques.



Image fibre optique

Internet haute vitesse

Une fois le réseau terminé, la population pourra surfer sur Internet plus rapidement que jamais, à une vitesse Internet allant jusqu'à 10 Gbps. Cela permet d'utiliser vos applications quotidiennes ainsi que pour le télétravail avec visioconférence ou pour de nouvelles applications de streaming qui nécessitent beaucoup de bande passante.

D. Chatelanat

Zone 30 et rencontre GYB

Modérations de trafic aux abords du GYB

Le premier bâtiment du GYB a été réalisé par les Cantons de Vaud et de Fribourg entre les années 2003 et 2005. Sa pleine occupation a été atteinte en 2008 déjà. En 2015, ce sont 1'130 élèves qui étaient accueillis.

Dès lors, un projet d'extension du GYB a été initié, en dessous du bâtiment actuel. Sa réalisation a permis d'offrir une vingtaine de nouvelles salles de classe, une nouvelle salle de gymnastique et une nouvelle salle de science. Cela a permis d'étendre la capacité, pour l'ensemble du gymnase, à environ 1'500 élèves.

Avec la nouvelle entrée du GYB côté rue de la Vignette, cela a engendré une forte affluence piétonne au niveau de la rue du Favez, de la rue de la Vignette et du passage de la Blancherie. Un report non négligeable de véhicules motorisés est également à relever.

Dans ce sens, il a été décidé que la rue du Favez et le passage de la Blancherie soient mis en zone de rencontre 20 km/h, afin d'offrir un cheminement sécurisé, incitatif et

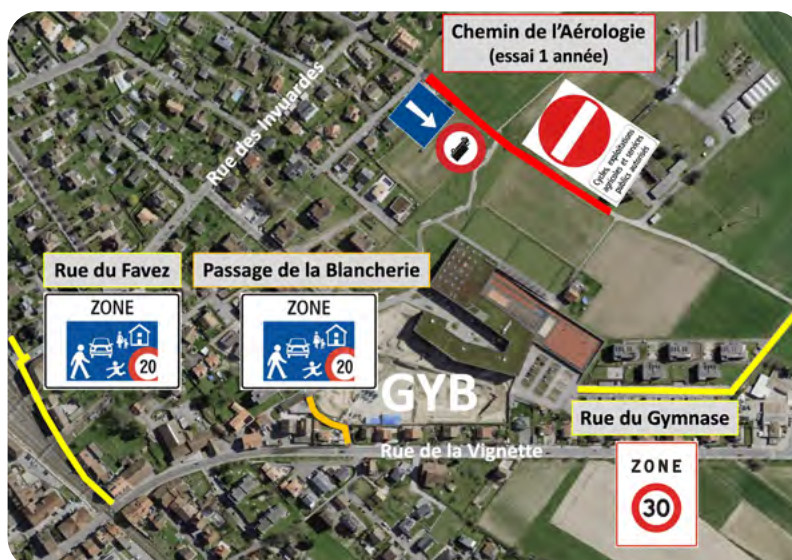
attractif aux piétones et piétons de plus en plus nombreux, tout en valorisant l'espace public.

En parallèle, il a été également décidé que la rue du Gymnase soit mise en zone 30 km/h, visant à ralentir la vitesse des véhicules empruntant cette rue.

Enfin, de manière à réguler le trafic empruntant le chemin de l'Aérogologie, non dimensionné pour une circulation bidirectionnelle, un sens interdit est mis à l'essai durant un an permettant toujours de sortir de la Ville mais de ne plus pouvoir y rentrer, ainsi qu'une interdiction poids lourds. Seul le trafic des cycles et des véhicules agricoles sera toujours possible dans les deux sens.

Ces mesures de modérations de trafic ont fait l'objet de publication par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), dans la FAO et le journal La Broye.

F. Monney



Plan de la zone

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Fauchage des terrains incultes

Emondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité de Payerne rappelle aux propriétaires et gérantes et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

- les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté (art. 9 LPDP).

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérantes et gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires au plus vite.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, toute contravention fait l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté peut être ordonné aux frais des intéressées et intéressés.

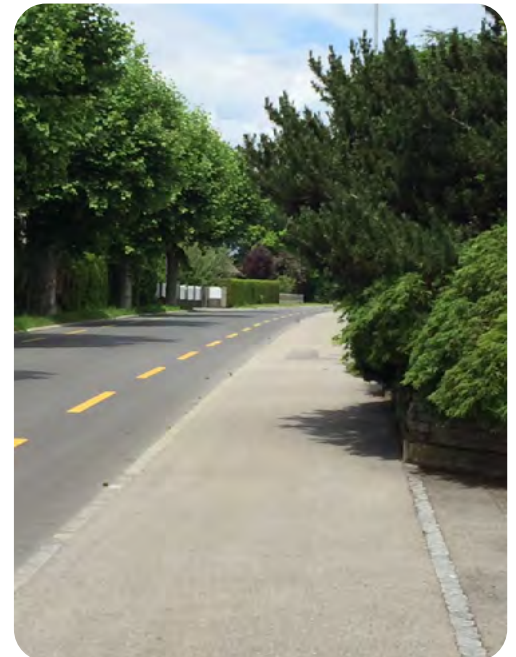
Entretien des haies privées qui jouxtent le domaine public (DP) et plus particulièrement le long des trottoirs

Il est malheureusement constaté que plusieurs propriétaires ne taillent pas régulièrement leur haie sise en limite des trottoirs.

Ceci a pour effet que la haie en question prend de l'ampleur et déborde largement sur les trottoirs.

Cet état de fait diminue parfois jusqu'à 50 cm la largeur du trottoir, ce qui gêne ensuite fortement l'usagère ou l'utilisateur et le passage de la balayeuse pour l'entretien.

Il est nécessaire de rappeler qu'une haie en limite doit être maintenue à une hauteur de 2 m (en limite avec une parcelle voisine / art. 37 du Code rural) et que, vers les sorties des parcelles, sur le domaine public, les distances de visibilité doivent être conformes aux normes VSS (en général 50 m de visibilité = hauteur de la haie 60 cm).

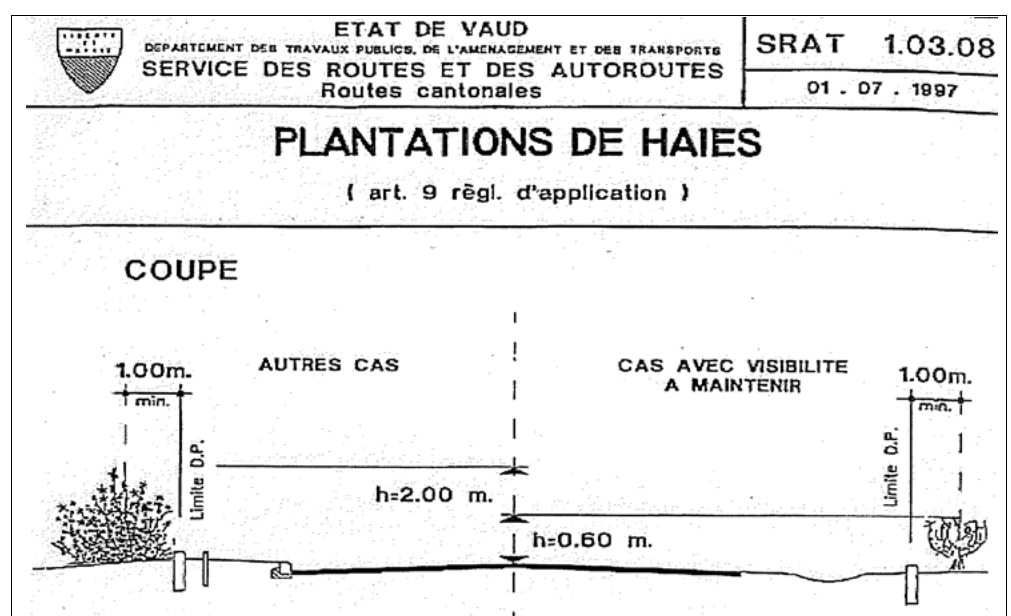


Exemple de végétation débordant de manière excessive sur le trottoir

En cas de plantation de haie en limite ou en bordure du domaine public, il y a lieu de respecter une distance minimale de 1 m.

Comme il est difficile de contrôler toutes les haies, nous invitons les usagères et usagers des trottoirs à nous informer par e-mail si une haie dérange le passage (e-mail : travaux@payerne.ch avec le nom de la rue et, si possible, le numéro).

L. Brunisholz



Plan illustratif

LES ACTUALITÉS

Soirée d'accueil des jeunes citoyennes et citoyens 2023

18 ans, c'est important et c'est pourquoi, le 13 mai dernier, les jeunes citoyennes et citoyens de Payerne nés en 2005 ont été conviés à une soirée d'accueil à la Halle des Fêtes. Le Greffe municipal en collaboration avec le secteur Animation Socioculturelle et Intégration de la Commune de Payerne ont voulu innover. La traditionnelle sortie au karting suivie de sa verrée au K'VO s'est muée en Silent Party.

La soirée a dès lors débuté avec une partie officielle pour accueillir les jeunes citoyennes et citoyens. Chacune et chacun s'est présenté avant de laisser place aux discours. Eric Küng, Syndic, et Olivier Piccard, Préfet du district de la Broye-Vully, chacun à leur manière ont invité les jeunes à s'engager dans la vie publique et associative.



Les autorités payernoises ont accueilli les jeunes citoyennes et citoyens de la Ville le 13 mai dernier

Une invitation renouvelée par Léa Bucher et Yannick Haas, qui leur ont proposé de rejoindre les rangs du Conseil des Jeunes Broyards. Aurélie Meylan, Présidente du Conseil Communal, s'est rappelée sa propre

majorité avec un peu d'émotion. Quant à l'Abbé Luc de Raemy, représentant des autorités religieuses de la Commune, il a rappelé aux jeunes qu'il était important de prendre le temps de vivre. Autorités et jeunes citoyennes et citoyens ont ensuite partagé un apéritif et échangé de manière plus informelle. Puis les lumières se sont éteintes, laissant place à la Silent Party et ses trois DJs, ouverte au public dès 21 h 00. Casques sur les oreilles, jeunes et moins jeunes ont pu danser et chanter aux rythmes de leur DJ préféré, zappant de temps à autres pour écouter un autre style de musique.

Les Health Angels faisaient aussi partie de l'évènement avec leur stand de prévention sur le tabagisme, l'alcool et la sexualité à travers des activités ludiques. Difficile de marcher correctement en portant des lunettes simulant un taux d'alcoolémie supérieur à 1.5 ‰ !



Les Health Angels ont délivré leurs messages de prévention à travers des activités ludiques

Le secteur Animation Socioculturelle et Intégration avait également aménagé un coin cosy à l'image de son centre, avec des jeux mis à disposition.

Malgré un public clairsemé, les personnes participantes ont fait part de leur satisfaction aux secteurs organisateurs quant à la soirée.

M. Chardonnens



Malgré un public clairsemé, les personnes présentes ont beaucoup apprécié danser et chanter sur des rythmes musicaux très variés



TESTS 2023

20 janvier	
17 février	
31 mars	
28 avril	
26 mai	Fin des inscriptions deux semaines avant le test, le mercredi à 11h
23 juin	
7 juillet	
1 ^{er} septembre	Prix :
13 octobre	Test oral et écrit CHF 250.00
17 novembre	Test oral CHF 170.00
15 décembre	Test écrit CHF 120.00

Valable pour :

- Permis de séjour
- Naturalisation

test fide

Centre Socioculturel
Route de Grandcour 65
1530 Payerne

inscription
Les mercredis
9h30 à 11h00 au Café du Monde
(hors vacances scolaires)

026 662 68 68
formateurs@payerne.ch

Marché de Payerne
au pied de l'Abbatiale

9h à 14h

LES ACTUALITÉS

L'Abbatiale et les sites clunisiens

Le projet UNESCO avance...

Denses et passionnantes ! Deux adjectifs incontournables pour caractériser les 3 journées de rencontres européennes qui se tiendront en Suisse, du 29 juin au 1er juillet 2023.

A Payerne, les participantes et participants découvriront le résultat des somptueux travaux qui ont été menés depuis une décennie au cœur de l'abbatiale Notre-Dame. Le site propose désormais à ses visiteuses et visiteurs un parcours de visite qui les plonge en même temps dans la grande histoire clunisienne et la vie quotidienne des moines du Moyen Âge.

Un cadre très propice donc aux nombreux travaux qui attendent cette année les participantes et participants.

L'assemblée générale reviendra sur une année d'activités foisonnantes et sera l'occasion de mettre un coup de projecteur sur le réseau des sites clunisiens et la place unique qu'il occupe désormais dans le paysage culturel européen.

Enfin, une rencontre plus particulièrement axée sur la candidature UNESCO permettra de dresser le bilan des travaux des 12 derniers mois, orientés par les guides techniques et de communication qui ont été remis aux sites en automne 2022 par le chef de projet Enrique Saiz et le directeur de la Fédération Christophe Voros. L'occasion de proposer également un compte rendu des échanges qui se seront tenus lors du séminaire technique du mois de mai 2023, et d'inviter tous les sites à travailler ensemble au grand projet culturel européen de la Fédération, dont la candidature à l'UNESCO est une émanation.

C'est avant tout la convivialité et la découverte qui font le succès des rassemblements européens du réseau clunisien ! Après le bourg et le monastère de Payerne les 29 et 30 juin, les participants découvriront ceux de Romainmôtier, le 1er juillet. Après la plus grande, la plus ancienne donc des églises romanes

de la Suisse, dont la visite sera ponctuée par un concert d'orgue et un déjeuner suisse traditionnel.

Succès de la phase des candidatures

Nombre de sites engagés, qualité du patrimoine proposé, enthousiasme des représentants de Sites clunisiens... A tous points de vue, la phase des candidatures, désormais close, est un succès. Aux côtés de la Fédération, 103 sites de 10 pays se sont engagés dans la démarche d'inscription au Patrimoine Mondial. D'autres sites

pourront-ils encore les rejoindre ? S'il n'est plus possible à ce jour de candidater auprès de la Fédération, les enjeux de la rédaction du dossier et les préconisations des comités centraux pourront amener l'équipe technique à étudier certains sites spécifiques au cours des prochains mois. Les 103 candidats engagés sont à retrouver sur la carte www.clunypedia.com/map (menu déroulant : Candidats UNESCO).

Ces chiffres qui peuvent donner le tournis font tout le succès de la première étape de la candidature, désormais achevée.



La répartition géographique des Sites clunisiens candidats est représentative de la diffusion de la réforme clunisienne au Moyen Âge, depuis l'abbaye bourguignonne... jusqu'aux confins de l'Europe.

La diversité du patrimoine présenté incluant des abbayes et des prieurés bien sûr, mais également des églises, des châteaux, des palais, des vignobles, des moulins, des domaines agricoles, jusqu'à des villages entiers, témoigne de toutes les influences du phénomène clunisien : architecture, art, culture, spiritualité, économie, politique...

Beaucoup pensent que les Sites clunisiens sont déjà inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Pourquoi ? Parce que l'héritage patrimonial que nous ont légué les moines de Cluny est unique par sa densité et sa diversité. Mais surtout, parce que cet héritage est aujourd'hui et plus que jamais, vivant. Dans des centaines d'endroits en Europe, le patrimoine clunisien réunit les citoyens, favorise les rencontres et les échanges.

Les sites clunisiens constituent un système reconnaissable de monastères et de lieux qui, dépendant de la grande abbaye de cluny, se sont répandus dans toute l'europe du xe au xviiiè siècle, et qui ont exercé une influence notable sur la religiosité et la culture de l'europe, ainsi que sur sa politique et celle de ses états en formation

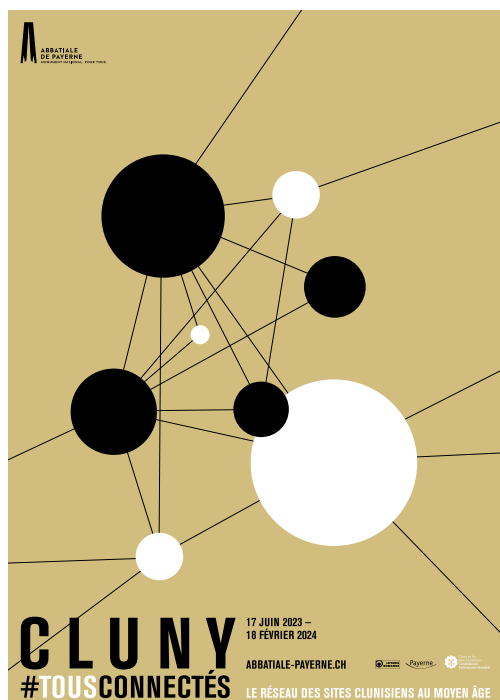
Plus d'informations sur : www.sitesclunisiens.org

LES ACTUALITÉS

Les activités à L'Abbatiale

Au programme pour cette saison

Nouvelle exposition temporaire – CLUNY #TOUSCONNECTÉS



Affiche de Cluny

Cluny, une abbaye médiévale hors du commun... Dès sa fondation au X^e siècle, elle a vu sa renommée grandir et a servi de modèle à de nombreux monastères, situés dans toute l'Europe ! Grâce à ce réseau, Cluny a marqué pendant près de neuf siècles le monde occidental de son empreinte, sur le plan spirituel, mais également sur les plans politique, social, économique et culturel.

L'importance de Cluny a été telle, qu'une candidature est en cours pour que cette abbaye située en France et son réseau soient inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ! Dans ce contexte, l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne vous invite à découvrir « Cluny #tousconnectés » sa nouvelle exposition temporaire.

#SMS, #FAKENEWS, #HALLOWEEN et bien d'autres thématiques autour de Cluny et de son réseau à découvrir, de façon ludique, jusqu'au 18 février 2024. Cette exposition temporaire est comprise dans l'entrée au parcours de découverte.

Jardin des moines

Du 3 juillet au 13 août, la cour du château renoue avec son passé. Installé dans l'ancien préau du cloître, le jardin des moines rappelle la fonction de ce lieu du temps du monastère.

Il offre un cadre agréable et convivial pour flâner au milieu des plantes aromatiques et médicinales à voir, sentir et cueillir.

Dès le 21 juillet, notre buvette des moines



Jardin des moines 2022

sera ouverte les vendredis dès la fin de journée ainsi que le samedi et le dimanche dès 10 h 00 pour vous proposer de délicieux mets et rafraîchissements. Elle sera gérée par Diana Gonçalves pendant le premier week-end puis par Yann Gilliland et Arnaud Defferrard. Durant la semaine, des boissons seront en vente à l'accueil de l'Abbatiale pendant les heures d'ouverture du parcours de découverte.

Plusieurs animations seront proposées durant l'été dans le jardin ou sur le site historique de l'Abbatiale. Des animations musicales d'une vingtaine de minutes vous font découvrir de multiples facettes de la musique du XVI^e au XVIII^e siècle selon les horaires suivants :

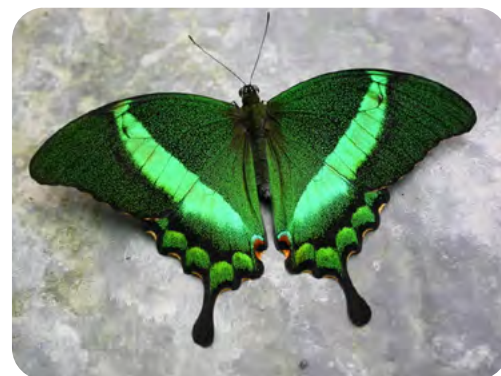
- **vendredi : 16 h 30**
- **samedi : 11 h 30, 14 h 30 et 16 h 30**
- **dimanche : 14 h 30 et 16 h 30**

Le 13 août, Justine Bossy du secteur Parcs et promenade de la Ville de Payerne vous guidera à travers le jardin pour vous présenter les différentes plantes qui s'y trouvent, visite gratuite, durée 1 h 00, uniquement sur inscription, places limitées à 20 personnes.

Du côté de la buvette, un riche programme d'activités et d'événements (soirées cocktails et DJ, soirée mexicaine, matinée yoga, soirée country, ...) vous est proposé durant l'été. Retrouvez le programme complet de nos animations et événements de l'été sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux ou sur le programme disponible à notre accueil.

La chapelle aux papillons

Cet été, plusieurs espèces de papillons passent leurs vacances à l'Abbatiale de Payerne.



Papillons

La chapelle d'Estavayer se transforme en chapelle aux papillons durant six semaines et accueillera chaque semaine plusieurs espèces différentes dont feront partie le morpho peleides, le machaon émeraude ou encore l'atlas qui est l'un des plus grands papillons du monde. La chapelle aux papillons invite à se balader au milieu des plantes et observer les lépidoptères.

Afin d'organiser cet événement, nous avons suivi plusieurs règles importantes afin d'offrir le bon cadre de vie aux papillons. Ainsi, la lumière, la température, l'humidité et la nourriture sont adaptées à leurs besoins.

Pour faire voyager l'imagination du jeune public, une conteuse sera présente dans la chapelle aux papillons chaque mercredi à 10 h 30 et à 15 h 00 pour un conte, durée 30 minutes, inscriptions obligatoires, places limitées à 10 personnes. Cette activité est comprise dans le billet d'entrée au parcours de découverte de l'Abbatiale.

Le dimanche 9 juillet à 15 h 00, notre partenaire Papa Papillon vous guidera le temps d'une visite pour partir à la découverte de ces merveilleux papillons, durée 1 h 15, uniquement sur réservation, places limitées à 10 personnes.

Adulte Fr. 16.—, réduit Fr. 14.—, enfant (6-16 ans) Fr. 10.—

Payernoise et Payernois : Fr. 10.—

Autres rabais et avantages suspendus

LES ACTUALITÉS

Le musée de L'Abbatiale récompensé

Forum Européen des Musées

Une distinction spéciale du Jury lors des EMYA (European Museum of the Year Award) 2023 à Barcelone

Du 3 au 6 mai, l'Abbatiale de Payerne était à Barcelone pour le Forum Européen des Musées. Le site de l'Abbatiale faisait partie des 33 nominés pour le prix du Musée Européen de l'Année. Le prix a été remporté par l'Etno Museum de Valence en Espagne. L'Abbatiale de Payerne, quant à elle, a reçu une mention spéciale du Jury pour la qualité de son parcours de découverte.



Photographie de la remise du prix à Barcelone

C'est avec un immense plaisir que les représentante et représentant de l'Abbatiale ont reçu à Barcelone un diplôme spécifiant que cette distinction récompensait un musée « installé dans un chef-d'œuvre de l'architecture romane et des techniques de construction de l'époque et qui offre à ses visiteurs une expérience sensorielle, vivante et émotionnelle du passé et des personnes qui y ont vécu.

Grâce à une approche innovante qui consiste à utiliser des histoires courtes et parfois humoristiques racontées par des personnes liées au lieu, le parcours de découverte révèle avec succès l'histoire complexe de ce bâtiment millénaire. »

Agenda des manifestations

Du 17 juin au 18 février
Exposition « Cluny #tousconnectés »

Du 3 juillet au 13 août
Jardin des moines
Chapelle aux papillons
Contes des papillons (mercredis à 10 h 30 et 15 h 00)*

Dimanche 9 juillet
Visite guidée de la chapelle aux papillons*

Du 21 au 23 juillet
Buvette des moines animée par Diana et son équipe

Du 28 juillet au 13 août

Buvette des moines animée par Yann et Arnaud (vendredi, samedi et dimanche et mardi 1^{er} août)

Dimanche 13 août 2023

Visite guidée du jardin des moines *

Dimanche 9 septembre 2023

Visite guidée autour de l'exposition Cluny #tousconnectés

Dimanche 8 octobre 2023

Visite guidée autour des peintures murales de l'Abbatiale *

* uniquement sur réservation par e-mail à info@abbatiale.ch ou par téléphone au 026 662 62 04 pendant les heures d'ouverture de l'Abbatiale.

Association du site de l'Abbatiale de Payerne
☎ (+41) 26 662 67 04
info@abbatiale.ch



Période estivale

Horaires d'ouverture de l'Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l'Administration communale seront fermés au public durant l'après-midi
du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2023.

Les guichets seront fermés la journée du 21 août 2023, jour férié payernois, en raison du Tirage.

Ensuite, l'Administration communale rouvrira ses portes aux horaires habituels, soit du lundi au vendredi de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30. Le jeudi soir, le secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers reste ouvert jusqu'à 19 h 00.

LES ACTUALITÉS

Sortie des Seniors 2023



Sortie
des
Seniors

24 août 2023

Cette année, 2 activités à choix

Découverte du musée

Camille Bloch

Rendez-vous à 12 h 30

devant l'Hôtel de ville

ou

Jeux et discussions

Salle Guillermaux

Rue des Rammes 11

Dès 14 h 00

L'activité est suivie d'un repas, rendez-vous à la Halle des Fêtes à 17 h 30

Toutes les personnes nées avant 1949
peuvent s'inscrire jusqu'au **28 juillet 2023**

par téléphone **026 662 65 10**

ou au **Greffe municipal**

Il est possible de s'inscrire à une activité
et/ou au souper.

Payerne

LES ACTUALITÉS

Le SlowUp de la Broye fait étape à Payerne

Le 23 juillet 2023

Le 23 juillet prochain aura lieu le SlowUp de la Broye. Une occasion de découvrir la région en famille ou entre amis, à vélo ou en roller. La boucle sera accessible en tout lieu et fera notamment étape à Estavayer, Cugy, Grandcour, Corcelles-près-Payerne et Payerne.

Ce concept a été mis en place pour la première fois cette année 2023 par la Jeune Chambre Économique de la Broye (JCI), ayant délégué l'organisation des places de fêtes aux villes et villages se trouvant sur le parcours de cette édition.

Le comité d'organisation du Village de fête de Payerne vous propose un centre-ville dynamique mettant en avant les sociétés locales de la Ville broyarde. Une dizaine de sociétés feront vivre Payerne en vous proposant de quoi vous restaurer et vous rafraîchir, mais aussi diverses animations organisées tout au long de la traversée de la Ville.

Il y en aura pour tout le monde et pour tous les âges !

Le parcours, d'une longueur de 30 km pour un dénivelé de 300 m, arrivera par Fétigny, puis remontera la rue d'Yverdon pour finalement déboucher sur la Grand-Rue où les premiers stands seront placés. Suite à cela, le parcours effectuera un crochet par la Place du Marché et l'Abbatiale pour finalement se diriger en direction du Parking des Tireurs.

N'ayez crainte, plusieurs parkings seront à disposition pour atteindre le Village de fête de Payerne, notamment une partie du parking des Tireurs à la Cible, le parking Général Guisan mais également le parking de Jumbo et celui de Landi. Les routes seront fermées entre 09 h 00 et 17 h 00 afin de laisser la place aux vélos et à tout autre moyen de mobilité douce !

Le Village de fête de Payerne remercie chaleureusement la Jeunesse de Payerne, le Rotary Club Payerne, Pedibus Vaud, le Vélo Club Payerne, l'IHC la Broye, le Scrabble Broye, la COREB, l'Union Instrumentale de Payerne, le Unihockey Club Payerne ainsi



Affiche de la manifestation

que le FC Stade-Payerne pour leur participation et leur implication dans cette manifestation.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux sur notre place de fête afin de partager un moment de convivialité avec nos sociétés locales sur leurs divers stands.

Retrouvez toutes les informations utiles pour cette manifestation sur

www.slowup.ch/broye



Plan du parcours

LES ACTUALITÉS

Société Industrielle et Commerciale de Payerne et environs (SIC)

La SIC a pour objectif de maintenir et de développer l'attractivité de la Ville, afin que la clientèle vienne à Payerne et y trouve une large offre de produits. La SIC se dévoue, afin que le centre commercial à ciel ouvert de Payerne conserve et développe son dynamisme.

Le Comité, composé de 6 personnes, organise beaucoup d'événements tels que la Braderie, les Nocturnes, ou encore diverses actions que vous pourrez découvrir au travers du site Internet <https://sic-payerne.ch>.

Relais de la Municipalité, la SIC informe de manière régulière ses membres, lors de travaux en Ville ou de manifestations qui perturbent les divers accès de notre Cité commerciale.

Grâce à un dialogue ouvert, les intérêts des membres sont défendus et la bonne marche des affaires des commerces et industries de la région sont favorisées.

Les activités

Les Bons SIC

Les Bons SIC constituent un cadeau idéal, qui fait toujours plaisir, pour vos proches ou vos collaboratrices et collaborateurs ! Ils sont parfaits pour consommer localement et soutenir le commerce payernois ! Ils sont valables dans plus de 70 commerces payernois !

Pour les commandes et la gestion des Bons SIC, il suffit de se rendre sur <https://sic-payerne.ch> !

Les Nocturnes de Payerne

Chaque année, en décembre, le Comité organise les Nocturnes de Payerne. Pendant 2 soirées, les commerces de la Ville ouvrent leurs portes pour vous accueillir jusqu'à 21 h 00. En 2023, un projet est en cours pour s'associer avec la Société de Développement et vous faire vivre une expérience chaleureuse, lors de vos courses de fin d'année.

Les réseaux sociaux

Retrouvez la SIC sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook ! Chaque jour, des



nouvelles des commerces membres sont publiées.

« *Je consomme aussi local que possible et aussi souvent que nécessaire ! #SICPayerne* »

La Braderie de Payerne

La SIC a le plaisir de vous informer que la Braderie est une manifestation qui revient chaque année au début de l'été.

La Braderie de Payerne est une fête pour toute la population. Cette année, elle aura lieu le vendredi 30 juin et le samedi 1^{er} juillet 2023, dès 09 h 00 jusqu'à tard dans la soirée !

La Braderie se déroulera à la Grand'Rue et à la rue de Lausanne, qui seront fermées à la circulation pour l'occasion.

Une multitude de stands différents seront présents aux côtés des commerces et restaurants payernois.

Vous trouverez : habits ; chaussures ; maroquinerie et accessoires (bijoux, chapeaux, sacs à main, foulards) ; articles de sport ; jouets ; artisanat ; lithographie ; aromathérapie ; décorations et bien d'autres choses !

Pour vous restaurer, des stands de boissons et de nourriture seront présents et beaucoup sont tenus par des associations et clubs de la région.

Pour que la fête soit belle, il y aura des animations, dont le fameux karaoké le vendredi et le samedi soir et pendant les 2 jours, des balades à dos d'âne, des animations musicales dans les rues et des démonstrations de danse.

Qui sommes-nous ?

Bienvenue à chacun et chacune à notre Braderie de Payerne !



30 juin et 1^{er} juillet

De 9h à ...

Le commerce dans la rue !

Karaoké dès 18h30

Avec le soutien de:



Restauration, bars et DJ...

Organisée par:



Braderie 2023 de Payerne

Animation Braderie :

Vendredi 30 juin 2023

- 09h00 - 18h00 Balade à dos d'âne
- 17h30 - 18h30 Spectacle avec Mystik hypnose
- 18h30 - 20h00 Groupe Divine comédie
- 18h30 - 23h00 Karaoké animé par Christian Apothéloz
- 23h00 - 02h00 DJ Planplan

Samedi 1^{er} juillet

- 09h00 - 18h00 Balade à dos d'âne
- 11h00 - 17h00 Animation musicale par Brice
- 11h15 - 12h00 Zumba par Newform
- 14h00 - 15h00 Hip-Hop par 1Level
- 17h00 - 18h00 Kizomba par Esta-Baila
- 18h30 - 23h00 Karaoké animé par Christian Apothéloz
- 23h00 - 02h00 DJ Planplan

LES ACTUALITÉS

Comptoir Val-de-Travers

Payerne, hôte d'honneur

En 2019, la Municipalité a accepté l'invitation du Comité d'organisation du Comptoir Val-de-Travers à participer aux festivités en tant qu'hôte d'honneur. En raison de la Covid-19, l'édition 2020 a été annulée, puis repoussée.

La Ville de Payerne aura la chance d'être présente au Comptoir Val-de-Travers du 1^{er} au 10 septembre 2023. Le patrimoine payernois et ses atouts économiques, culturels et sociaux seront mis en évidence.

La population payernoise est invitée à se déplacer jusqu'à Fleurier pour prendre

activement part à cette manifestation conviviale. Espace dégustation et concours seront au rendez-vous !

Le programme détaillé sera à découvrir sur www.comptoirvdt.ch.

Si vous avez envie de participer activement à cette 30^e édition du Comptoir Val-de-Travers, des bénévoles sont recherchés pour travailler sur le stand de la Ville de Payerne. En cas d'intérêt, Madame Colette Conchin est à votre disposition au n° 079 360 90 47 ou via colette.c@bluewin.ch.



Manifestation du 1^{er} août 2023

Célébration de la Fête nationale dans la simplicité et la convivialité

Nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} août 2023 à la Maison des Cadets pour partager un moment convivial et festif afin de célébrer notre traditionnelle Fête nationale.

Déroulement sommaire des festivités

- Dès 17 h 30** Animation musicale et grillades
- 19 h 00** Réception des invités officiels
- 20 h 00** Discours officiels des Autorités et hymne national
- 20 h 30** Animation musicale et suite des festivités
- 22 h 00** Feu d'artifice (sous réserve d'acceptation par les Autorités compétentes)
- 24 h 00** Clôture des festivités

Un service de bus navette sera mis en place avec un arrêt à la gare et sur la Grand'Rue de 17 h 30 à 24 h 00.

La manifestation précitée est sujette à l'approbation de l'Autorité compétente. Elle ne pourra avoir lieu que si celle-ci est autorisée et/ou pour autant que les exigences imposées puissent être respectées.

Pour toute information complémentaire, consultez le site internet www.societededeveloppementpayerne.ch.

Prochaines manifestations

29 juin au 2 juillet

Concours hippique de Payerne, Manège des Aventuries

Société de Cavalerie de Payerne

30 juin au 1^{er} juillet

Braderie de Payerne, en ville

30 juin au 16 juillet

YALU Bar, Tour Barraud

YALU 360

1^{er} juillet

Marché d'Été, Place du Marché

3 juillet au 13 août

Jardins des moines, cour du Château
Association du site de l'Abbatiale de Payerne

23 juillet

Tournoi de pétanque en doublette ouvert à tous, Boulodrome de Payerne

Les Boules Payernoises

23 juillet

SlowUp de la Broye

1^{er} août

Fête Nationale, Refuge des Cadets
Société de développement

5 août

Marché de la Terre, Place du Marché

18 au 21 août

Tirage, Place des Tireurs
Sté des Tireurs à la Cible et Sté de Jeunesse

26 août

Malt'Broye Festival, Place du Marché

du 1^{er} au 10 septembre

Comptoir du Val de Travers, Fleurier

2 septembre

Marché du Bien-être, Place du Marché

3 septembre

Tournoi de pétanque en doublette ouvert à tous, Boulodrome de Payerne

Les Boules Payernoises

15 et 16 septembre

Poulpe Festival, en ville

16 septembre

Tournoi USL en doublette, Boulodrome de Payerne

Les Boules Payernoises

18 septembre

Dimanche sans voiture, en ville

23 septembre

Action ville propre 2023, en ville

30 septembre

Fête multiculturelle, Place du Marché

Retrouvez toutes les manifestations sur le site internet <https://www.payerne.ch/calendrier-des-manifestations/>